

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la réalisation du parking souterrain par la firme « APCOA ».

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Les mois et les années passent mais la perspective de voir se concrétiser un parking souterrain place de la Vaillance par la firme « APCOA » ne semble pas se rapprocher.

A l'heure où est annoncée la fin des travaux sur la rue Wayez pour l'année prochaine, l'absence de solution de stationnement compensatoire aux places supprimées définitivement en surface va peser sur un tissu commercial déjà lourdement impacté par les crises et des travaux à rallonge.

Ainsi, le Collège peut-il faire le point sur l'avancement du dossier et des procédures ?

L'aboutissement du projet est-il éventuellement remis en cause. A quelle perspective peut-on s'attendre pour voir débiter les travaux et quand la Commune espère-t-elle voir s'achever la construction de cet éventuel parking souterrain ?

Le Collège peut-il faire le point sur les mesures transitoires visant à compenser la suppression drastique des possibilités de stationnement suites aux travaux initiés par la STIB ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

Concernant les questions du dossier même :

Début août, le demandeur a déposé son dossier amendé auprès de « Urban » et de « Bruxelles-Environnement ». Il a été déclaré complet et une demande d'avis « SIAMU » a été introduite début octobre. La réception de l'avis « SIAMU » s'est aussi fait en octobre. L'instruction de la demande suit son cours à la Région en vue de la délivrance du permis, mais nous ne savons pas encore quand ce dernier sera délivré. Pour rappel, il s'agit de 228 emplacements de stationnement voiture dont 10 places PMR, 44 emplacements motos et 80 emplacements vélo, Répartis sur deux niveaux.

Concernant le projet de la rue Wayez, ce dernier prévoit à terme 30 emplacements de stationnement ainsi que 30 places réparties sur les 10 zones de livraison mises à disposition en dehors des heures de livraison.

Durant la période transitoire, il est prévu que la Commune dépose une demande de permis d'urbanisme temporaire, prévoyant la création de 30 emplacements de stationnement temporaire sur la rue Wayez. Le service est en train de préparer la demande. Cette autorisation temporaire devrait durer le temps de la réalisation du parking souterrain. Entre-temps le parking sur l'îlot « Shell » est disponible et a augmenté l'offre des places. De plus le stationnement sur la place de Vaillance reste disponible lui aussi.